

# Règlement

1. Cette enquête est ouverte à toute personne majeure.
2. Pour participer, il suffit de se connecter sur le site [www.swisslife.lu](http://www.swisslife.lu) entre le 01/06/2010 et le 15/06/2010, de compléter le questionnaire et de laisser son adresse e-mail.
3. Seront tirés au sort :
  - 3 participants qui auront répondu complètement au questionnaire ;
  - 1 participant qui aura renseigné les adresses e-mail de 3 amis, qui auront ensuite également répondu à l'enquête.
4. Le nombre de participants est illimité.
5. Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par adresse e-mail.
6. Le tirage au sort sera effectué par Maître Carlos Calvo, huissier de justice à Luxembourg.
7. Il sera procédé au tirage au sort de trois gagnants parmi les participants à l'enquête, et d'un gagnant parmi les utilisateurs qui auront renseigné des adresses e-mail.
8. Les gagnants seront avertis par e-mail.
9. Si le ou les gagnants ne se manifestent pas chez Swiss Life au plus tard 2 semaines après avoir été avertis, ou s'ils refusent le prix qui leur a été attribué, Swiss Life procédera à un nouveau tirage au sort parmi les participants afin de déterminer le nouveau gagnant.
10. Chacun des trois gagnants tirés au sort parmi les participants qui ont répondu complètement au questionnaire se verra attribuer un week-end pour 2 au Domaine Thermal de Mondorf, suivant le descriptif détaillé disponible sur le site de l'enquête.
11. Le gagnant tiré au sort parmi les participants qui ont renseigné les adresses e-mail de 3 amis, qui ont ensuite également répondu à l'enquête se verra attribuer un Apple iPod Touch 32 Gb.
12. Les adresses e-mail ne seront ni vendues, ni communiquées à des tiers autres que Swiss Life.
13. Les salariés des sociétés de Swiss Life au Luxembourg ne peuvent pas participer au tirage au sort.
14. La participation à cette enquête n'entraînera pas forcément un gain.
15. Le présent règlement sera déposé en l'étude de l'huissier de justice Carlos CALVO, demeurant à L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel